

OFFT

EVALUATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DE DEUX ANS (AFP) VERSION ABRÉGÉE

Zurich/Lausanne, le 9 décembre 2010

Susanne Stern, Christian Marti, Thomas von Stokar INFRAS
Jan Ehrler, Idheap

VERSION ABREGEE_EVALUATION AFP_INFRAS IDHEAP_DEZ 2010_F



INSTITUT DE HAUTES ETUDES EN ADMINIS-
TRATION PUBLIQUE (IDHEAP)
ROUTE DE LA MALADIERE 21
1022 CHAVANNES – LAUSANNE
t +41 21 557 41 00
f +41 21 557 40 08

WWW.IDHEAP.CH

INFRAS

INFRAS

BINZSTRASSE 23
POSTFACH
CH-8045 ZÜRICH
t +41 44 205 95 95
f +41 44 205 95 99
ZUERICH@INFRAS.CH

MÜHLEMATTSTRASSE 45
CH-3007 BERN

WWW.INFRAS.CH

IMPRESSUM

Auteurs

INFRAS:

- › Susanne Stern (Direction du projet)
- › Christian Marti
- › Thomas von Stokar
- › Franziska Grossenbacher

Idheap:

- › Jan Ehrler

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

- › Toni Messner
- › Michel Fior
- › Rosmarie Gygax

Groupe d'accompagnement

- › Martin Amrein, CSFP
- › Franz Bieri, CSFP
- › Roland Hohl, CIFIC Suisse
- › Peter Knuti, CSFP
- › Romain Rosset, VSSM
- › Anton Rudin, OFS
- › Heinrich Summermatter, USS
- › Bruno Weber-Gobet, Travail Suisse
- › Fritz Winkelmann, CSFP

Étude principale

Infras/Idheap 2010: Evaluation de la formation professionnelle initiale de deux ans (AFP). Rapport final et annexe réalisés sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Source : www.bbt.admin.ch / Thèmes / Formation professionnelle / Evaluations dans la formation professionnelle

CONTENU

1.	OBJET ET BUT DE L'ÉVALUATION	1
2.	PROCEDURE ET METHODE	3
3.	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION AFP	4
4.	CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES EN FORMATION AFP	7
5.	ACCES A UNE FORMATION AFP	8
6.	FORMATION EN ENTREPRISE, EN ÉCOLE PROFESSIONNELLE ET DANS LES COURS INTERENTREPRISES	13
7.	ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET PASSAGE À LA FORMATION CFC	15
8.	BILAN GLOBAL	19
9.	RECOMMANDATIONS	22
	BIBLIOGRAPHIE	26
	LISTE DES ABRÉVIATIONS	27

1. OBJET ET BUT DE L'ÉVALUATION

La formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par l'attestation fédérale de formation professionnelle (appelée ci-après formation AFP) est une offre de formation formalisée s'adressant en priorité aux personnes ayant des aptitudes essentiellement pratiques. Suite à la création de ce nouveau niveau de formation, les anciennes formations élémentaires et en partie les anciennes formations professionnelles de deux ans sont progressivement converties en formations AFP. Les premières ordonnances sur la formation professionnelle initiale AFP sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005. En été 2010, pas moins de 29 ordonnances étaient déjà en vigueur.

Conformément au mandat légal, ce nouveau type de formation doit

- › répondre aux exigences du marché du travail ;
- › prendre en compte les besoins individuels des personnes en formation ;
- › permettre de poursuivre la formation jusqu'au certificat fédéral de capacité (CFC).

Cinq ans après l'introduction de la formation AFP, une première évaluation a été effectuée. A travers celle-ci, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) poursuit deux objectifs majeurs : vérifier si les objectifs de la formation professionnelle de deux ans ont été atteints et identifier le potentiel d'amélioration pour ce type de formation. Une attention toute particulière a été accordée aux charnières que constituent le passage de la scolarité obligatoire à la formation AFP ainsi que le passage de cette dernière vers le marché du travail, vers une formation CFC ou vers une formation continue (voir figure 1).

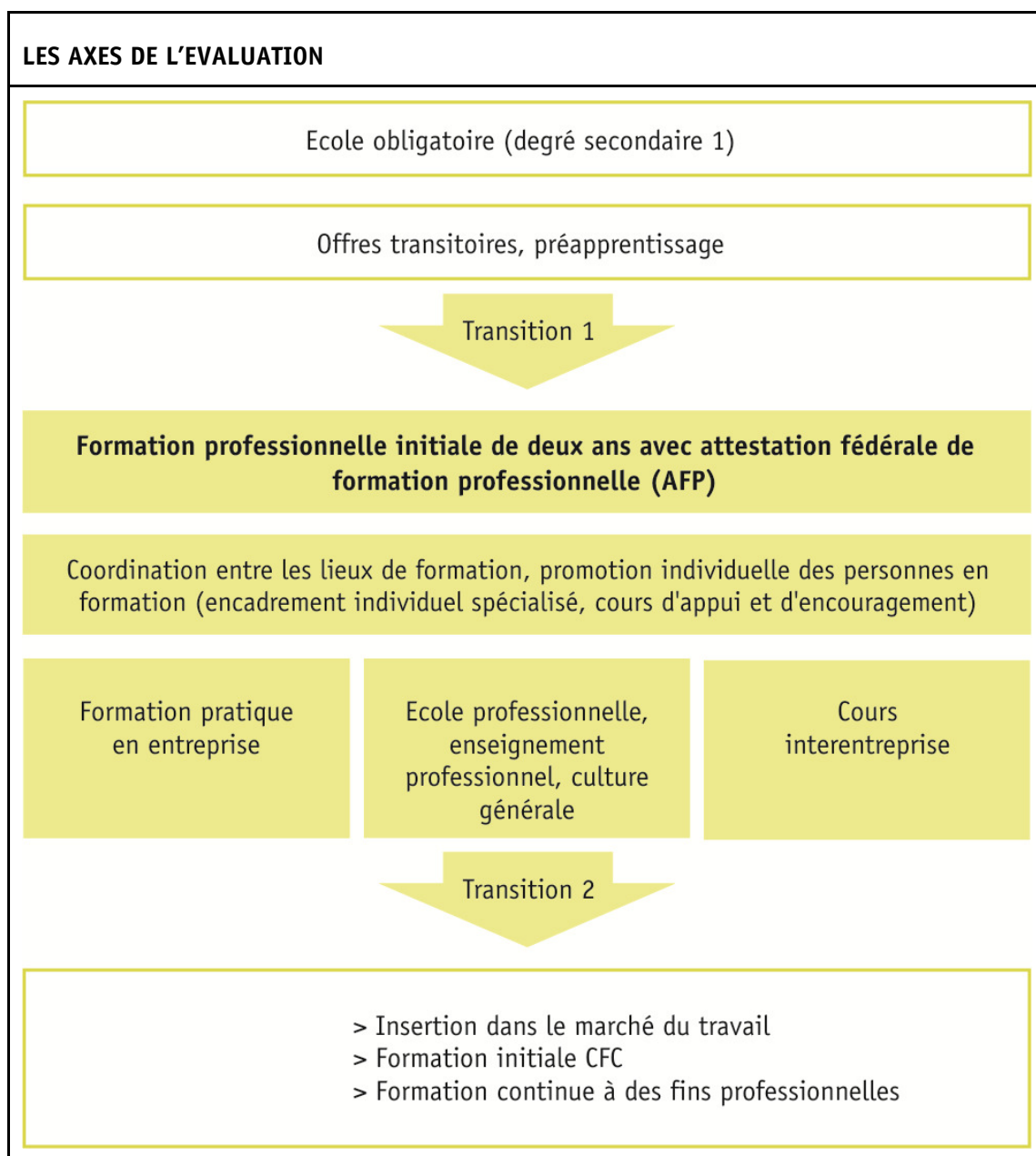


Figure 1 Propre illustration¹.

1 Etant donné qu'il est pour le moment prématuré de se prononcer sur la formation continue à des fins professionnelles des titulaires d'une AFP, ce thème n'est traité que de manière marginale dans le cadre de l'évaluation.

2. PROCÉDURE ET MÉTHODE

L'évaluation a été menée entre septembre 2009 et septembre 2010 par le bureau INFRAS actif dans le domaine de la recherche et du conseil et par l'Institut de hautes études en administration publique (Idheap). Elle se fonde sur des enquêtes approfondies effectuées auprès des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des formations AFP ainsi que des personnes effectuant des formations AFP ou qui sont déjà titulaires de l'attestation fédérale. Les auteurs ont par ailleurs consulté les ouvrages spécialisés et exploité les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), du baromètre des places d'apprentissage et de plusieurs cantons. La figure 2 donne un aperçu du temps consacré aux différents travaux et des principaux modules de l'évaluation.

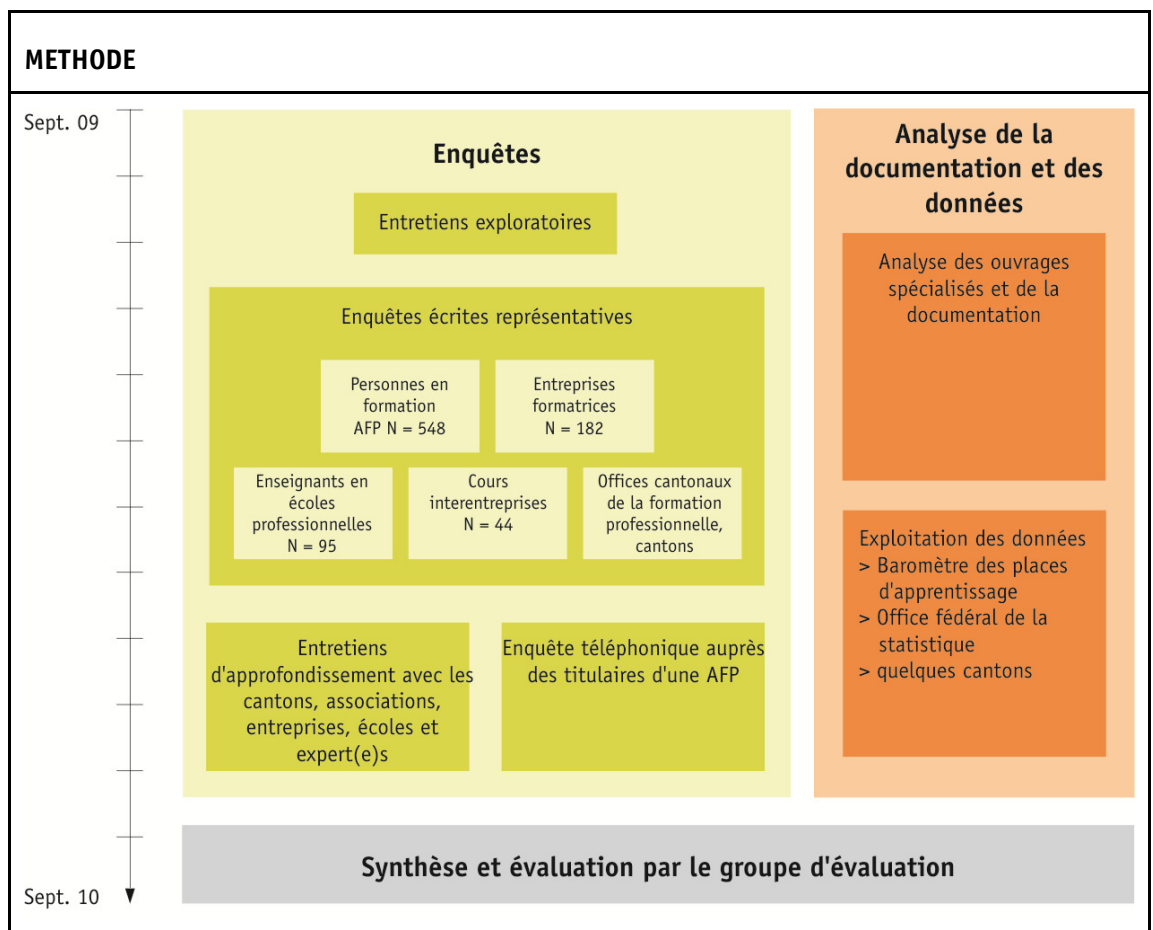


Figure 2 Propre illustration.

3. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION AFP

Evolution du nombre de contrats de formation depuis le lancement de la formation AFP

Le nombre des nouveaux contrats de formation AFP a progressivement augmenté entre 2005 et 2009. Pas moins de 4500 nouveaux contrats ont été conclus en 2009 sur l'ensemble du territoire suisse. Un tassement du nombre de contrats avait été enregistré entre 2008 et 2009 (voir figure 3). Cette évolution indique que l'introduction de la formation AFP est déjà bien avancée et que la progression du nombre de contrats sera moins forte au cours des prochaines années.

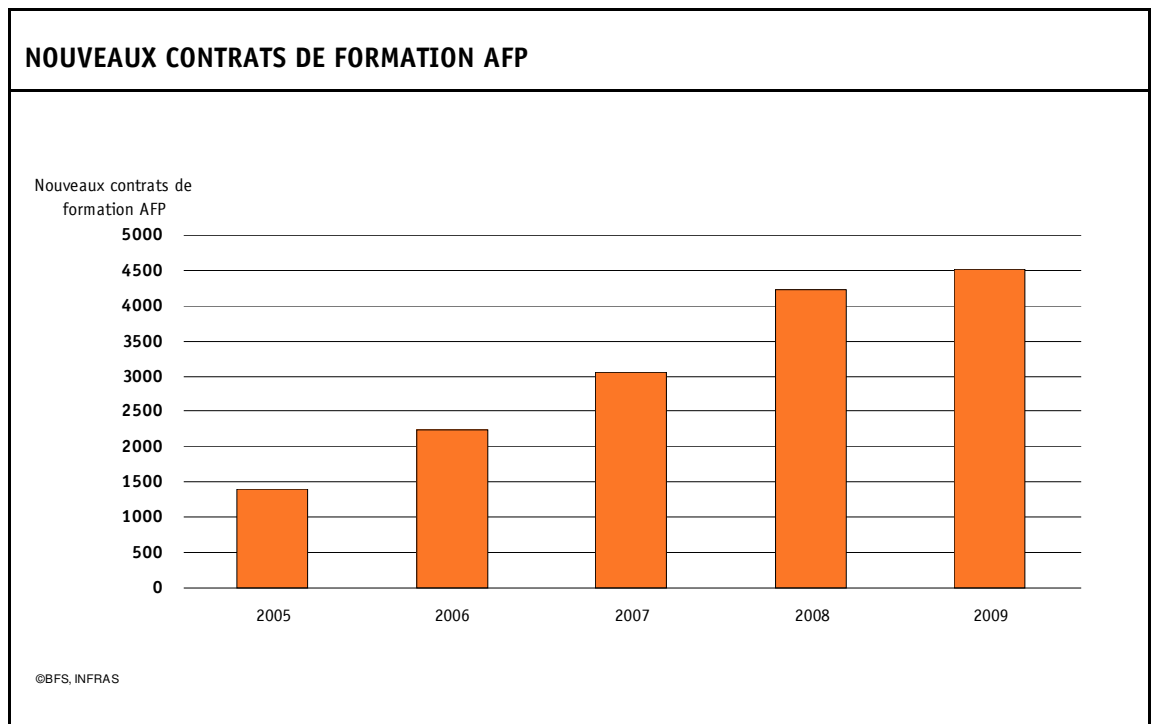


Figure 3 Source : OFS, statistique de la formation professionnelle initiale 2005-2009, propre illustration. La statistique de la formation professionnelle initiale englobe en partie également des filières de formation proposées sous la forme de projet pilote.

Répartition des contrats de formation AFP entre les cantons

D'importants écarts sont à relever dans la répartition du nombre de contrats de formation entre les cantons. Alors que pour l'année 2008 on comptait 110 contrats de formation AFP pour 100 000 habitants dans le canton de Bâle-Ville, on n'en dénombrait que 13,5 dans le canton de Neuchâtel, soit pratiquement dix fois moins. En Suisse alémanique, le nombre de contrats de formation AFP est dans l'ensemble sensiblement plus élevé qu'en Suisse ro-

mande et au Tessin. Aucun modèle systématique ne peut être identifié au sein de la Suisse alémanique. Ni les grandes régions, ni les zones urbaines d'un canton ne semblent jouer un rôle dans le nombre de contrats de formation AFP. Un ralentissement de la croissance du nombre de nouveaux contrats a cependant pu être constaté dans plusieurs cantons entre 2007 et 2008, notamment dans les cantons qui avaient lancé très tôt les formations AFP.

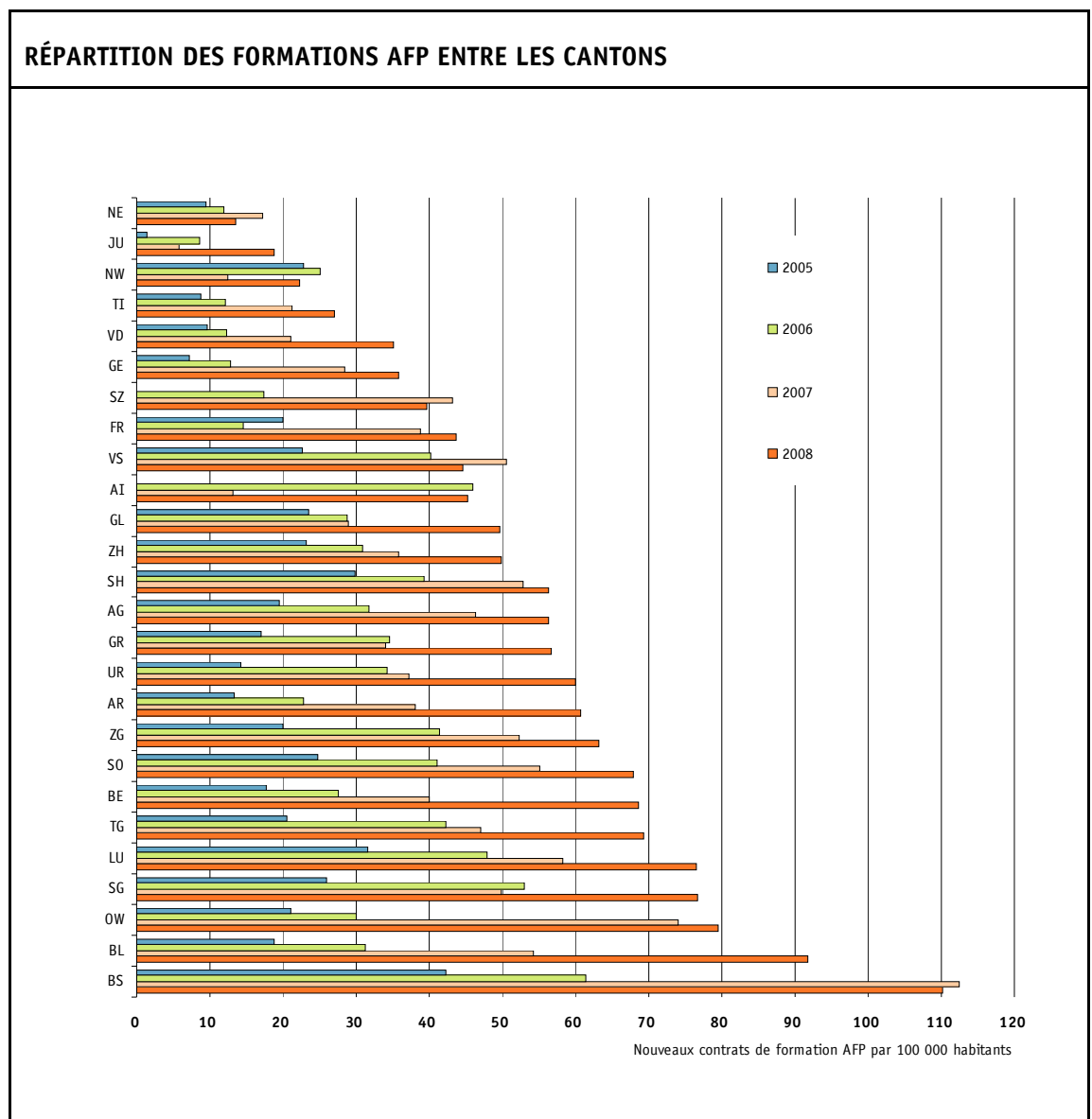


Figure 4 Source : OFS, statistique de la formation professionnelle initiale 2005–2008.

Si, en complément, on considère la part de contrats de formation AFP par rapport à tous les contrats de formation, AFP et CFC réunis, l'image est plus ou moins la même. Le canton de

Genève constitue toutefois une exception : même si le canton ne compte qu'un nombre relativement faible de contrats de formation AFP, la part de ces derniers par rapport à l'ensemble des contrats de formation est relativement élevée, comparativement aux autres cantons. La part la plus élevée revient au canton de Bâle-Campagne avec environ 7 % de contrats AFP.

La répartition inégale de la formation AFP peut en partie être mise en lien avec les différentes approches politiques des cantons en la matière. Il est vrai que tous les cantons font des efforts pour promouvoir la formation AFP. Selon l'enquête effectuée par les offices cantonaux de la formation professionnelle, les principales mesures engagées portent sur l'information et la sensibilisation des offices cantonaux d'orientation professionnelle et des associations. Or, certains cantons, de Suisse romande notamment, ont défini des critères spécifiques pour l'admission des jeunes à une formation AFP. Les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel souhaitent ainsi éviter que des jeunes qui seraient capables d'effectuer une formation professionnelle initiale sanctionnée par le CFC choisissent finalement une formation AFP. Dans les autres cantons, il appartient en règle générale aux organisations du monde du travail (Ortra) de faire connaître les différents profils des formations AFP et CFC et de soutenir les entreprises dans leurs choix entre professions AFP et CFC.

Différences entre les branches

Des différences dans la mise en place des formations AFP apparaissent non seulement entre les cantons mais aussi entre les branches ou les professions. De l'avis des cantons interrogés, l'introduction de la formation d'assistant du commerce de détail s'est particulièrement bien passée alors que celle d'assistant de bureau (formation commerciale de base) a été jugée comme relativement problématique. Selon les résultats de l'évaluation, le succès de l'introduction d'une nouvelle formation passe non seulement par l'attitude de l'Ortra nationale mais aussi par l'acceptation des Ortra cantonales, des entreprises et en partie aussi des écoles professionnelles. De l'avis de l'équipe d'évaluation, une solide acceptation de la part des entreprises est incontournable. La demande de ces dernières en professionnels ayant un profil de niveau AFP est une condition essentielle pour l'introduction de nouvelles formations AFP. Or, certains résultats de l'évaluation indiquent que l'acceptation de la formation AFP par les entreprises mérite d'être encore encouragée.

4. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES EN FORMATION AFP

Age des personnes en formation AFP

Malgré une plus courte durée de leur formation, les personnes en formation AFP sont en moyenne légèrement plus âgées que celles qui ont choisi la formation CFC. Les raisons de cet écart d'âge peuvent s'expliquer par le fait que les personnes en formation AFP suivent en moyenne davantage d'offres de formations transitoires au terme de leur scolarité obligatoire. Il se peut aussi que ces personnes soient déjà plus âgées que la moyenne au moment de terminer leur scolarité obligatoire, soit parce qu'elles ont entamé leur scolarité plus tard, soit parce qu'elles ont redoublé une ou plusieurs années scolaires. En outre, les personnes qui choisissent d'effectuer une formation AFP après avoir entamé une formation CFC contribuent également à augmenter la moyenne d'âge de cette catégorie de personnes en formation.

Nationalité des personnes en formation AFP

On compte un plus grand nombre d'étrangers parmi les personnes en formation AFP (37,3 %) que parmi celles qui ont choisi la voie du CFC (15,8 %), voir figure 5.

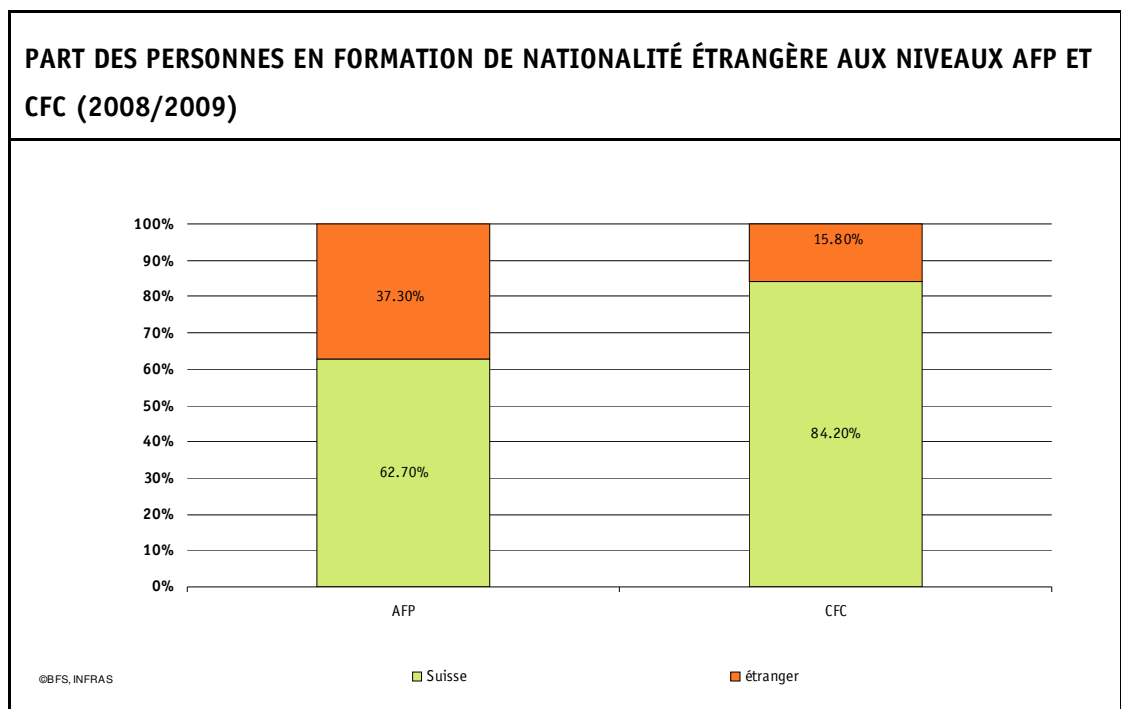


Figure 5 Source : propres calculs sur la base des statistiques scolaires 2008/2009 de l'OF.S.

Si l'on examine la répartition des différentes nationalités de manière plus détaillée, on constate que les personnes originaires de la Turquie et de l'ex-Yougoslavie sont représentées en plus grand nombre dans les formations AFP que dans les formations CFC. Les différences sont moins importantes pour les personnes en formation originaires du Portugal et d'Italie, et inexistantes pour les personnes en formation d'origine espagnole, française ou allemande. Comparativement à l'ancienne formation élémentaire (état avant l'introduction de la formation professionnelle initiale AFP), les étrangers sont représentés plus faiblement dans la nouvelle formation AFP. En 2008/2009, on ne relevait cependant plus guère de différence entre la formation AFP et les formations élémentaires qui sont encore proposées.

5. ACCES A UNE FORMATION AFP

Rôle des offres de formations transitoires pour accéder à une formation AFP

Les offres de formations transitoires jouent certes un rôle important dans l'accès aux formations AFP même si d'importantes différences sont à relever entre les cantons. Dans le canton de Zurich, par exemple, 30 % des personnes en formation AFP ont suivi une formation transitoire contre 50 % dans le canton de Genève. Selon un sondage écrit, 65 % de l'ensemble des personnes en formation AFP auraient suivi une formation transitoire à l'échelle nationale.

La préparation à la formation professionnelle proposée dans le cadre des offres de formations transitoires a été jugée bonne par la plupart des représentants des associations professionnelles et des entreprises ainsi que par les autres personnes interviewées dans le cadre de l'enquête. Il a cependant été souhaité à l'unanimité que la part réservée à la pratique soit augmentée. Certaines personnes interrogées ont de ce fait une préférence pour le pré-apprentissage² au détriment des offres de formations transitoires à caractère essentiellement scolaire. Il ressort en outre de l'enquête que la coordination des offres de formations transitoires au sein d'un même canton mérite d'être améliorée afin d'éviter que des jeunes passent, tels des touristes, d'une offre de formations transitoires à l'autre sans que leurs problèmes soient identifiés. De l'avis des spécialistes, une meilleure coordination doit également être assurée entre les offres de formations transitoires et les écoles professionnelles, notamment en ce qui concerne l'encadrement individuel spécialisé lors de l'admission dans

² Le pré-apprentissage est une offre transitoire composée d'une partie pratique et d'une partie scolaire.

une formation professionnelle initiale. De nouvelles approches sont déjà proposées dans ce contexte par plusieurs cantons : intégration des offres de formations transitoires dans les écoles professionnelles, ateliers avec encadrement proposés par les prestataires des offres de formations transitoires ou mesures dans le cadre du case management.

Vue d'ensemble des réponses positives reçues par les jeunes à la recherche d'une place de formation AFP

Selon le baromètre des places d'apprentissage 2010, parmi les jeunes qui envisagent d'effectuer une formation professionnelle initiale, le plus grand nombre, soit 95 %, souhaitent s'engager dans la voie sanctionnée par le CFC contre 5 % dans celle qui mène à l'AFP. Ce sont notamment les jeunes dont les résultats scolaires sont faibles (12 % des 5 %) et les jeunes de nationalité étrangère (9 % des 5 %) qui s'intéressent à la formation AFP. Aucune différence n'est à relever entre les deux sexes. La plupart des jeunes (78 %) sont intéressés par une formation AFP en raison du caractère pratique de cette formation. La moitié d'entre eux invoquent également le fait qu'ils doivent fournir de moins bonnes notes. La durée plus courte de la formation n'est déterminante que pour une minorité des jeunes concernés.

Selon le baromètre des places d'apprentissage, les jeunes à la recherche d'une place de formation AFP rencontrent plus de difficultés sur le marché des places d'apprentissage. Ils sont nettement moins nombreux à recevoir une réponse positive que les jeunes à la recherche d'une place de formation CFC (47 % contre 70 %). Ce constat donne lieu à deux interprétations : soit le nombre de places de formation AFP proposées est particulièrement faible dans les professions choisies par les jeunes, soit les jeunes concernés présentent un profil particulièrement désavantageux sur le marché des places d'apprentissage (mauvaises notes, connaissance insuffisante des langues nationales, etc.).

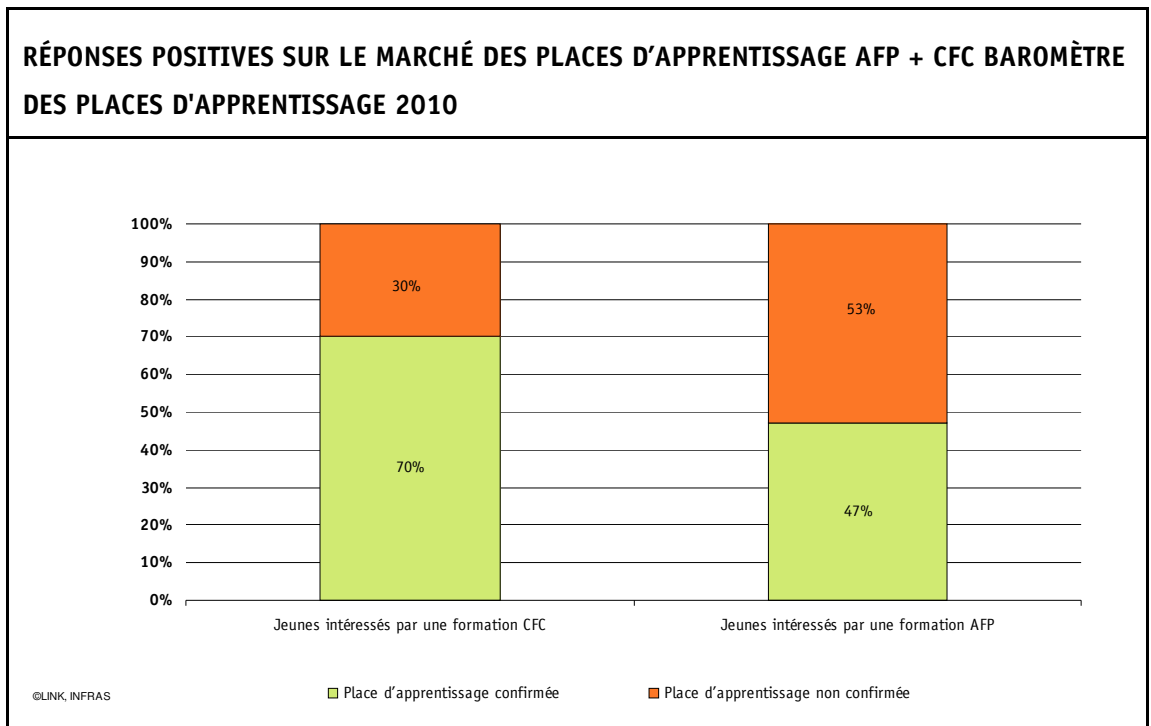


Figure 6 Source : Link 2010, baromètre des places d'apprentissage, enquête auprès des jeunes. N=1623 (Nombre de jeunes interrogés souhaitant effectuer un apprentissage).

Critères utilisés par les entreprises pour sélectionner les candidats à une formation AFP

Les expériences faites dans le contexte des stages préalables jouent un rôle prépondérant dans la sélection des personnes pour une formation AFP. Le bagage scolaire des jeunes candidats (notes et autres évaluations, absences) ainsi que des tests tels que Multicheck, entrent également en ligne de compte lors de la sélection (voir figure 7).

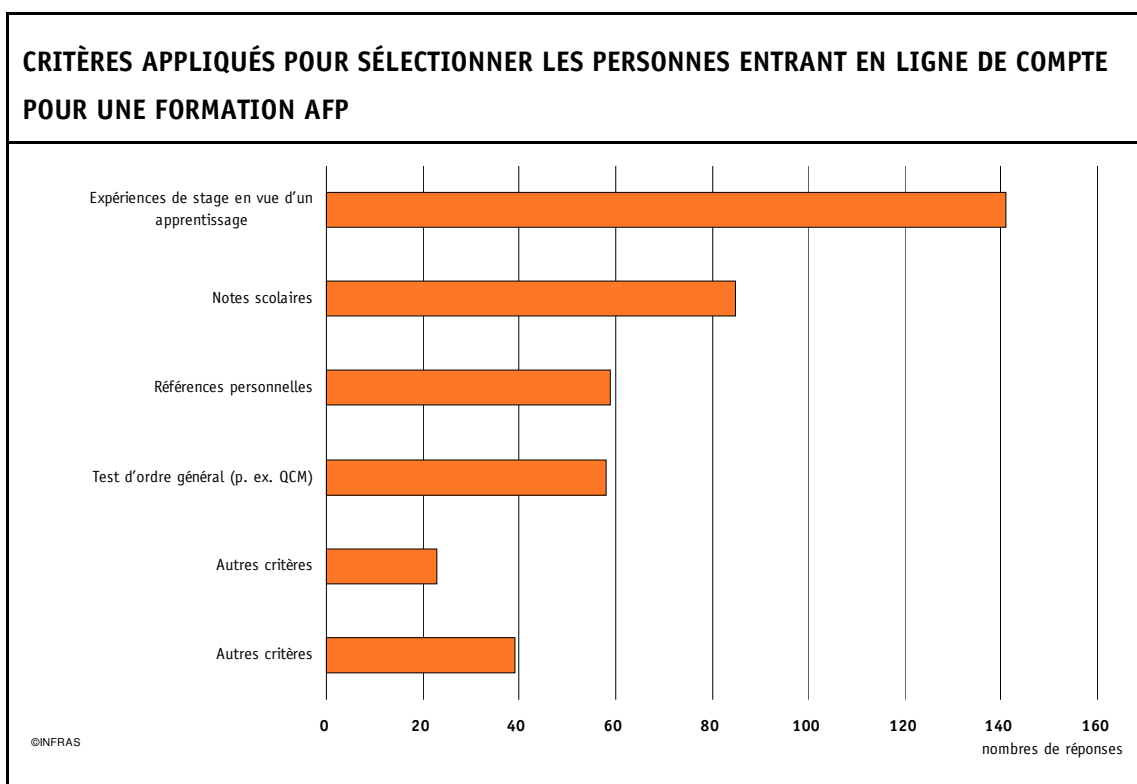


Figure 7 Source : Enquête auprès des entreprises, N=171 : réponse à la question : « Sur quelle base sélectionnez-vous les candidats à une formation AFP? », plusieurs réponses possibles.

Selon l'équipe d'évaluation, il est essentiel que, lors du choix des candidats, les entreprises fassent une distinction claire entre les profils AFP et CFC et qu'ils adaptent leurs critères de sélection en conséquence. Dans le cadre de la sélection des candidats en vue d'une formation AFP, les compétences pratiques doivent prévaloir par rapport aux aptitudes scolaires.

Conversion des contrats CFC en contrats AFP

Une part relativement importante (20 %) des contrats de formation AFP actuels résulte de la conversion de contrats de jeunes qui ont entamé une formation CFC et qui, sur la base de résultats insuffisants, ont été déclassés au niveau AFP après la première année. La majorité des personnes reconverties sont restées dans la même branche, seuls 2 % des personnes en formation AFP et 10 % de toutes les personnes reconverties ont changé de branche (tableau 1).

CONVERSIONS CFC EN AFP (2008/2009)		
Nombre total de contrats de formation AFP en 2009	7978	100.0%
Nombre total de conversions	1639	20.5%
Conversions au sein de la même branche	1473	18.5%
Conversions dans une autre branche	166	2.1%

Tableau 1 Source : propres calculs sur la base des statistiques scolaires 2008/2009 et de la statistique de la formation professionnelle initiale 2009 de l'Office fédéral de la statistique. Les données englobent en partie également des professions pilotes.

La part de conversions est plus ou moins élevée selon la branche. En raison du faible nombre de cas, les résultats n'ont qu'une signification restreinte. Des taux de conversion relativement élevés (pour un nombre de cas plus élevé), ont été enregistrés pour les formations suivantes : aide en technique du bâtiment AFP, employé en restauration AFP et employé en industrie laitière AFP. A l'inverse des taux plus faibles (pour un nombre de cas plus élevé) ont été enregistrés pour les formations ci-après : employé d'intendance AFP, praticien en mécanique AFP et praticien en pneumatiques AFP. Les taux de conversion ne varient pas uniquement entre les branches mais aussi d'un canton à l'autre. Alors que le canton du Jura et le canton des Grisons présentent les taux de conversion les plus élevés (70 % et 44 %), le canton de Genève et le canton d'Uri ont, eux, les taux les plus faibles (5 % et 3 %).

Jeunes sans formation postobligatoire

Lors de l'introduction de la formation AFP, des craintes avaient été exprimées sur le risque de voir des jeunes exclus de la formation professionnelle en raison du niveau plus élevé des exigences posées à la formation AFP par rapport à la formation élémentaire. Or, selon les statistiques, la mise en place de la formation AFP n'a pas eu de répercussions négatives de cette nature. La part des jeunes adultes sans diplôme postobligatoire est restée constante au cours des dernières années et se situe autour des 10 % (source ESPA). L'effet de la formation AFP sur les élèves les plus faibles revêt un intérêt particulier. Des données détaillées sont disponibles à ce sujet pour le canton de Zurich. Arrivés en fin de scolarité obligatoire, environ 21 % des élèves avec un faible niveau de prestations n'avaient en 2008 trouvé aucune solution pour leur formation. Cette part est restée constante au cours des dernières années. Les données du canton de Zurich montrent cependant également qu'une part importante des jeunes issus des classes inférieures de la scolarité obligatoire effectuent actuellement encore une formation élémentaire. Suite à l'introduction de la formation professionnelle initiale de deux ans, il se peut en effet que les élèves les plus faibles choisissent d'entreprendre une des formations élémentaires restantes. Ce n'est donc qu'au terme de

l'abrogation de toutes les formations élémentaires qu'il sera possible de répondre de manière fiable à la question de savoir si l'introduction de la formation AFP entraîne une augmentation des jeunes sans formation professionnelle initiale.

6. FORMATION EN ENTREPRISE, EN ÉCOLE PROFESSIONNELLE ET DANS LES COURS INTERENTREPRISES

Satisfaction générale par rapport à la formation AFP

Les appréciations positives l'emportent clairement dans tous les groupes interrogés sur la formation AFP. Le degré de satisfaction des personnes en formation AFP avec la formation en entreprise, en école professionnelle et dans les cours interentreprises est élevé. Plus de 80 % d'entre elles se disent satisfaites ou plutôt satisfaites de leur formation (voir figure 8).

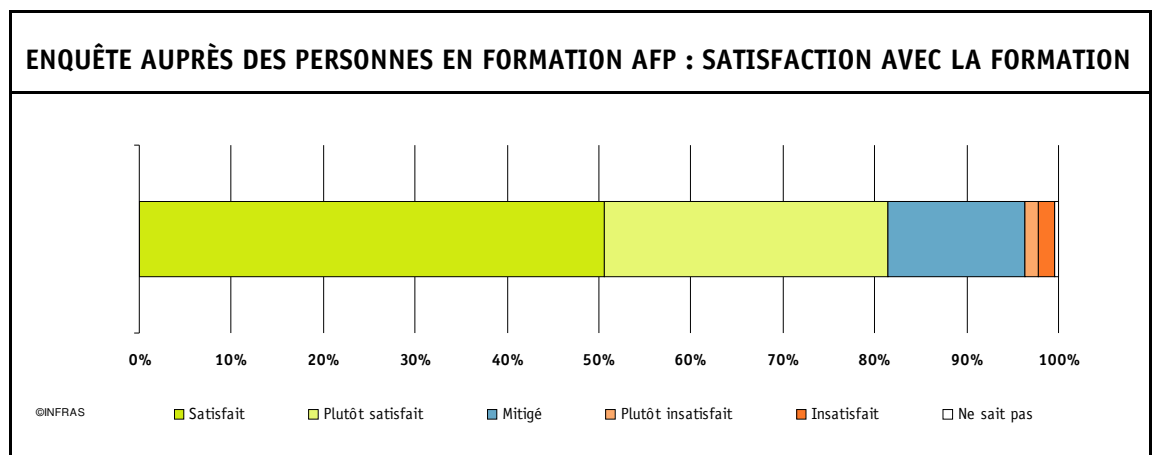


Figure 8 Enquête auprès des personnes en formation AFP, N=548. Réponses pondérées à la question « Quel est votre degré général de satisfaction de votre formation ? ».

Les entreprises et les enseignants interrogés tirent également un bilan global positif. Ils considèrent la formation AFP comme un réel progrès par rapport à la formation élémentaire et aux anciennes formations professionnelles de deux ans.

Taux de réussite élevé

En 2008, le taux de réussite aux examens finaux AFP atteignait 95 %, toutes professions AFP confondues. La formation AFP affiche ainsi un taux de réussite légèrement plus élevé que la formation CFC (91 %). On ne peut toutefois pas en conclure que les formations AFP

ont en général un taux de réussite plus élevé que les formations CFC. La situation diffère en effet en fonction de la profession. Les employés en restauration AFP échouent plus souvent aux examens que les spécialistes en restauration CFC, alors que les praticiens en pneumatiques AFP, eux, réussissent plus souvent que les mécaniciens d'automobiles CFC. Le taux de réussite élevé indique toutefois que le niveau d'exigences de la formation AFP, plus poussé que celui de la formation élémentaire, est adapté.

Mesures de soutien et encadrement individuel des personnes en formation

L'encadrement individuel des personnes en formation constitue un facteur important pour la réussite de la formation. Dans la majorité des cas, les entreprises, les écoles professionnelles et les prestataires de cours interentreprises interrogés considèrent que le temps disponible pour l'encadrement est suffisant. Cependant, les résultats de l'enquête semblent indiquer de grandes différences au niveau des écoles professionnelles. Dans ces dernières, la taille des classes et les allègements accordés aux enseignants pour les tâches d'encadrement spécifiques, allègements qui divergent selon les cantons, entrent en ligne de compte. Globalement, selon l'appréciation de l'équipe d'évaluation, on a toutefois réussi à mieux formaliser et standardiser la formation, sans devoir consentir à des coupes importantes dans l'encadrement individuel des personnes en formation.

Les mesures de soutien destinées aux personnes en formation AFP les plus citées sont les cours d'appui et d'encouragement dans les écoles professionnelles ainsi que l'encadrement individuel spécialisé³. Selon nos enquêtes, environ la moitié des personnes en formation bénéficient d'un tel encadrement et entre 10 % et 20 % suivent des cours d'appui et d'encouragement. Les enquêtes montrent également que l'offre d'encadrement individuel spécialisé diffère beaucoup selon les cantons et qu'il n'est pas toujours clair si ces derniers ont tous la même conception de ce type d'encadrement.

L'encadrement individuel spécialisé semble avoir lieu principalement dans les écoles professionnelles. La plupart du temps, il est pris en charge par des enseignants spécialement formés, dont les autres tâches sont allégées. La fréquence de la prise en charge de l'encadrement individuel spécialisé par des formateurs ou des spécialistes externes est difficile à établir sur la base des enquêtes. Selon les interviews et les enquêtes, les concepts qui intègrent l'encadrement individuel spécialisé dans l'enseignement scolaire des écoles profes-

³ Art. 10, al. 5, OFPr : L'encadrement individuel spécialisé ne se limite pas uniquement aux aspects strictement scolaires, mais prend en compte l'ensemble des aspects pertinents pour la formation de la personne en question.

sionnelles ont fait leurs preuves. Ces concepts ont l'avantage d'en faire bénéficier toutes les personnes en formation. Dans les cantons où l'encadrement requiert une autorisation individuelle, le pas pour recourir à cette aide est certainement plus difficile à franchir. Les modèles avec spécialistes externes sont, eux aussi, plutôt moins adaptés, car une autre personne doit prendre connaissance du cas et cet interlocuteur supplémentaire représente peut-être une complication de plus pour la personne en formation.

Coopération entre les lieux de formation

Dans une enquête écrite, les participants (entreprises, écoles professionnelles et cours interentreprises) affirment que la coopération entre les lieux de formation est importante et bien réglée. Ils trouvent notamment que la coopération entre les écoles et les entreprises fonctionne bien. En ce qui concerne la coopération entre les entreprises et les cours interentreprises, elle pourrait encore être améliorée selon les responsables de ces derniers alors qu'elle est jugée satisfaisante du côté des entreprises. A l'inverse, l'échange entre les écoles et les cours interentreprises est évalué comme suffisant par les responsables de ces derniers et mérite d'être amélioré selon les écoles. L'appréciation majoritairement positive de la coordination entre les lieux de formation a été confirmée lors des interviews approfondies avec les entreprises, les associations et les écoles professionnelles. Les acteurs interrogés ont mentionné plusieurs fois que les responsables de l'encadrement individuel spécialisé jouent un rôle important dans la coordination.

7. ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET PASSAGE À LA FORMATION CFC

Situation des titulaires d'une AFP sur le marché du travail

Il est difficile de faire des déclarations fiables sur la situation professionnelle des titulaires d'une AFP en l'absence de données dans ce domaine au niveau national (ESPA, statistique du chômage). Sur la base des expériences et des données actuelles, rien n'indique cependant l'existence de problèmes de taille en rapport avec l'intégration de ces personnes sur le marché du travail. D'après les enquêtes propres et les autres évaluations disponibles sur le sujet (Kammermann et al. 2009a, Kammermann et Hättich 2010 et MBA 2009), leur taux de chômage se situe entre 10 % et 13 %, ce qui dépasse légèrement la moyenne suisse pour cette classe d'âge.

28 % des entreprises qui connaissent la formation AFP indiquent dans le baromètre des places d'apprentissage 2010 qu'elles peuvent très bien ou plutôt bien occuper des titulaires d'une AFP (voir figure 9). Environ 17 % des entreprises interrogées considèrent qu'elles pourraient potentiellement employer des apprentis AFP. Au vu du nombre réduit de professionnels AFP par rapport à celui des CFC, cela devrait représenter un nombre suffisamment élevé d'employeurs potentiels pour ce groupe. A cela s'ajoute le fait que de nombreuses entreprises ne connaissent pas encore la formation AFP, comme le montre également le baromètre des places d'apprentissage 2010. Il s'agit surtout d'entreprises employant moins de 10 collaborateurs et d'entreprises de Suisse romande et du Tessin. Si la notoriété de la formation AFP augmente, la part des entreprises qui voient une possibilité d'employer des titulaires d'une AFP devrait également augmenter.

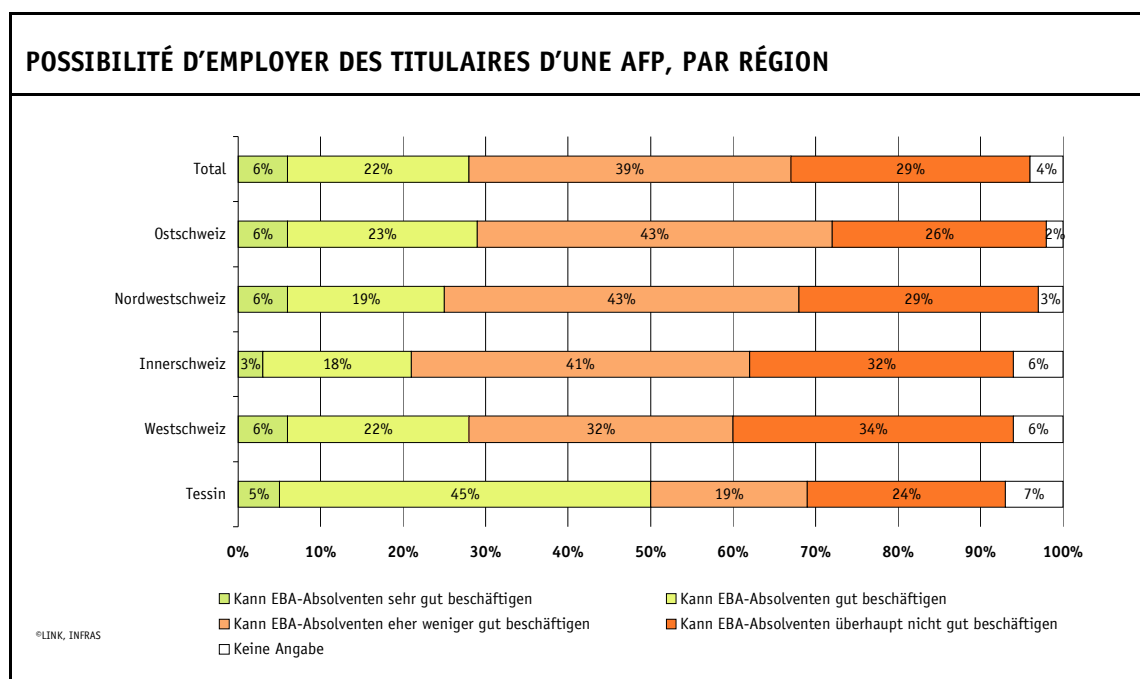


Figure 9 Source : Link 2010, Baromètre des places d'apprentissage 2010, enquête auprès des entreprises.

Les résultats de l'évaluation montrent en outre que les possibilités d'employer des titulaires d'une AFP varient selon la branche ou la profession. Dans certaines branches, la demande est très forte (commerce de détail, restauration, bâtiment) alors que dans d'autres les possibilités d'emploi de titulaires d'une AFP suscitent encore des doutes (p. ex. secteur des services). En résumé, l'équipe d'évaluation estime que les chances des titulaires d'une AFP sur le marché du travail sont certes satisfaisantes, mais sont loin d'être aussi bonnes que celles

des titulaires d'un CFC. En temps de crise économique justement, les professionnels AFP courent un risque plus élevé de chômage. A long terme, c'est l'adéquation effective ou non du profil des titulaires d'une AFP aux exigences du marché du travail qui est décisive. Le développement technologique et la délocalisation des activités peu qualifiées vers des pays à bas salaires conduisent à une augmentation constante des exigences du marché du travail dans de nombreuses professions et à une prédominance des compétences intellectuelles au détriment des compétences pratiques. Dans ce contexte, les résultats de l'enquête menée auprès des entreprises formatrices, dont une part considérable juge la demande de profils AFP sur le marché du travail positive, sont encourageants.

Perméabilité vers la formation CFC

Tout juste un cinquième des personnes en formation AFP entament directement une formation CFC après avoir obtenu l'AFP⁴. La majeure partie d'entre eux ne change pas de branche (tableau 2).

PASSAGES AFP CFC (2008/2009)		
Nombre total de contrats d'apprentissage 2008	6805	100.0%
Total passages 2008/2009	1355	19.9%
Passages dans propre branche	1276	18.8%
Passages dans une autre branche	79	1.2%

Tableau 2 Source : Propres calculs sur la base des statistiques scolaires 2008/2009 et de la statistique de la formation professionnelle initiale 2008 de l'OFS. Les données englobent en partie également des professions pilotes.

La fréquence des passages diffère selon la profession. En raison du faible nombre de cas, les résultats ne peuvent être généralisés pour les autres années qu'avec précaution. Le taux de passage est particulièrement élevé (pour un nombre de cas plus élevé) chez les logisticiens, les aides-constructeurs de machines, les employés en industrie laitière et les employés en cuisine. Il est en revanche particulièrement bas (pour un nombre de cas plus élevé) chez les praticiens en pneumatiques, les employés en restauration, les agropraticiens et les assistants en boucherie et charcuterie. Comme pour les conversions, on voit dans ce domaine aussi des différences claires entre les cantons. Le taux de perméabilité varie entre environ 59 % dans le canton de Jura et 2,6 % dans le canton de Schaffhouse.

⁴ On entend ici les passages vers tous les types de formations CFC, et non seulement les passages vers les formations CFC raccourcies.

Les résultats de l'évaluation indiquent qu'une part considérable de personnes en formation AFP disposent de toutes les capacités cognitives pour effectuer un CFC, mais ont besoin d'être dûment motivées et encouragées. Il est toutefois difficile d'évaluer la proportion de personnes en formation AFP ayant le potentiel de suivre une formation CFC (raccourcie). Près de la moitié des personnes en formation AFP interrogées expriment le souhait d'entamer une formation CFC après l'obtention de leur AFP.

8. BILAN GLOBAL

La formation AFP a fait ses preuves au cours de ses cinq premières années d'existence

Au cours des cinq années suivant son introduction, la formation AFP a fait ses preuves. Le nombre d'AFP décernées n'a pas cessé d'augmenter entre 2005 et 2009, ce qui peut être interprété comme un signe d'attractivité. La grande satisfaction des acteurs concernés constitue un autre indicateur de la réussite de ce type de formation. L'impression positive l'emporte aussi bien chez les personnes en formation que chez les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les prestataires de cours interentreprises. Tous les acteurs impliqués sont d'avis que la formation AFP représente une nette amélioration par rapport à la formation élémentaire. Les cantons sont pour la plupart également satisfaits de l'introduction de ce nouveau type de formation. Il existe toutefois des inégalités considérables entre les cantons pour ce qui est de la répartition de la formation AFP, inégalités dues entre autres à des politiques et à des mesures d'encouragement différentes dans ce domaine.

Les craintes les plus fréquentes ne se sont pas confirmées

Les craintes les plus fréquemment exprimées en rapport avec l'introduction de la formation AFP ne se sont pas confirmées à ce jour. L'AFP ne semble pas présenter un obstacle majeur pour les élèves qui se situent au niveau de prestation inférieur. Le nombre de jeunes sortant de la scolarité obligatoire sans perspective de formation est resté constant au cours des cinq dernières années et n'a pas augmenté, comme certains le craignaient, en raison du niveau d'exigences plus élevé de la formation AFP. Cette crainte ne peut cependant pas être mise entièrement de côté, car les formations élémentaires continuent d'exister⁵ et sont utilisées très fréquemment par les élèves les moins performants.

Les statistiques n'indiquent aucunement que l'introduction de l'AFP porte préjudice au CFC. Le nombre total de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale a augmenté régulièrement au cours des dernières années ; environ trois quarts de cette hausse sont dus à celle du nombre de formations CFC de trois et de quatre ans. Les diplômés de la formation professionnelle initiale sont donc globalement mieux qualifiés aujourd'hui qu'auparavant, d'une part en raison du niveau d'exigences plus élevé de la formation AFP

⁵ Les dernières formations élémentaires s'achèveront en 2014.

et, d'autre part, en raison de la part plus importante des apprentissages de trois et de quatre ans par rapport à l'ensemble des contrats d'apprentissage.

Groupe cible atteint

L'équipe d'évaluation est d'avis que le groupe cible visé par la formation AFP a été atteint. Il s'agit pour la plupart de jeunes qui, en raison de la faiblesse de leurs prestations scolaires, ont du mal à trouver une place d'apprentissage CFC ou courent un risque élevé d'interrompre leur formation CFC. Ce ne sont souvent pas des faiblesses cognitives qui sont à l'origine des difficultés scolaires (comportement inapproprié, manque de discipline ou déficit scolaire), mais des problèmes familiaux et personnels. L'AFP représente une bonne opportunité pour ces jeunes et pour ces jeunes adultes de réussir leur entrée dans la formation professionnelle initiale et d'éviter de devenir chômeurs ou dépendants de l'aide sociale. Grâce à son profil de compétences autonome, la formation AFP offre des possibilités d'engagement sur le marché du travail et ouvre, pour certains, la voie vers le CFC.

Grande diversité des modèles d'encadrement individuel des personnes en formation selon les cantons

La possibilité d'encadrer les personnes en formation de manière individuelle est très importante. Le soutien professionnel est particulièrement indiqué dans le cas de jeunes confrontés à des problèmes complexes. Toutefois, les modèles cantonaux d'encadrement individuel sont organisés de manière très différente et il est difficile d'évaluer le nombre de personnes en formation AFP qui peuvent effectivement en profiter. Il n'est pas nécessaire d'avoir un cadre spécifique pour l'encadrement individuel, celui-ci pouvant être assuré dans de petites classes.

Importance de la perméabilité vers la formation CFC

Le système de la perméabilité réciproque entre AFP et CFC a fait ses preuves jusqu'à présent. Dans certains cas, la conversion d'un contrat CFC en un contrat AFP peut être judicieuse si elle permet d'éviter l'interruption de l'apprentissage. Toutefois, il serait encore mieux si les personnes en formation étaient orientées correctement dès le début ; une partie des personnes en formation AFP pourraient ensuite poursuivre par une formation CFC raccourcie. L'équipe d'évaluation se demande si, avec le taux de perméabilité actuelle de 20 % – nombre de passages de l'AFP vers une formation CFC (raccourcie) – le potentiel n'est pas déjà épuisé. De nombreux projets menés dans le domaine de l'intégration socioprofessionnelle ou des

offres de formations transitoires améliorées montrent que même des jeunes se trouvant dans des conditions particulièrement désavantageuses peuvent obtenir un CFC s'ils bénéficient d'un soutien adéquat. Beaucoup de jeunes ne développent leurs capacités qu'au cours de la formation AFP. Selon l'équipe d'évaluation, il faudrait motiver le plus grand nombre de ces jeunes à préparer un CFC. Par rapport à l'AFP, celui-ci ouvre en effet des perspectives professionnelles et de formation continue qui sont meilleures et plus diversifiées.

Optimisme prudent en ce qui concerne les perspectives sur le marché du travail

L'insécurité est toujours de taille quant aux chances des diplômés AFP sur le marché du travail. Rien n'indique cependant l'existence de difficultés considérables pour intégrer le marché du travail et, parmi les entreprises interrogées dans le cadre du baromètre des places d'apprentissage 2010, 17 % voient des possibilités d'employer des titulaires d'une AFP. Il existe en outre de nombreuses entreprises qui ne connaissent pas encore l'AFP et beaucoup de personnes associent par ailleurs la formation AFP à l'image négative de la formation élémentaire. Un élargissement renforcé de la formation AFP et des efforts supplémentaires dans le domaine de l'information et de la sensibilisation permettraient d'améliorer cette situation.

Ecart comblé entre les besoins des personnes en formation et du marché du travail

En résumé, nous constatons que l'écart entre les exigences du marché du travail, d'une part, et les besoins individuels des personnes en formation, d'autre part, a été relativement bien comblé grâce à la nouvelle formation AFP. Celle-ci permet aux jeunes avec des déficits scolaires de suivre une formation formelle qui est également demandée (certes de manière limitée) sur le marché du travail. La formation AFP offre des chances plus intéressantes à ses titulaires que l'ancienne formation élémentaire.

L'évaluation fournit encore de nombreuses indications concernant les possibilités d'amélioration et de développement de la formation AFP. Elle a donné lieu à différentes recommandations à l'intention des acteurs concernés.

9. RECOMMANDATIONS

Introduction de la formation AFP / élaboration d'ordonnances sur la formation professionnelle initiale (orfo) / exécution

1. Afin d'harmoniser au mieux les profils de compétences des titulaires d'une AFP avec les besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée, ces besoins doivent faire l'objet d'une clarification approfondie avec des résultats soutenus par les Ortra régionales. **(Ortra)**
2. Les entreprises doivent être informées de manière active et étendue sur le nouveau type de formation initiale, et ce, aussi bien sur le plan spécifique à la profession que sur le plan général. Il est notamment important de faire connaître les profils professionnels AFP et de prévenir des éventuels préjugés. **(Ortra, cantons, OFFT)**
3. Afin de garantir la perméabilité vers la formation CFC, les orfo et les plans de formation pour les professions AFP et CFC d'un même champ professionnel doivent être, si possible, élaborés parallèlement et harmonisés de façon optimale (recommandation 19). **(Ortra)**
4. Les cantons et les Ortra doivent échanger continuellement leurs expériences concernant la formation AFP et développer, sur le long terme, une application plus uniforme, en particulier pour ce qui est de l'accès à cette formation (critères et procédures d'attribution AFP/CFC) et de la perméabilité vers la formation CFC. **(cantons, Ortra, OFFT)**
5. Afin de pouvoir suivre les statistiques du développement du nouveau type de formation initiale, l'OFS doit effectuer des évaluations régulières par canton et par profession dans ce domaine. Les principales variables sont l'évolution du nombre de contrats d'apprentissage au début de la formation, les taux de perméabilité et de conversion, les taux d'échec et d'interruption ainsi que les particularités socio-démographiques des personnes en formation AFP (âge, nationalité, sexe). Les cantons doivent disposer de directives claires concernant les données à recenser et leur forme. Il convient également de continuer à observer l'évolution de la formation élémentaire et son éventuel impact sur le nombre de jeunes sans solution pour leur formation. **(OFS, cantons)**

Passage I : école obligatoire / formation AFP

6. Les conseillers en orientation professionnelle et les enseignants du degré secondaire I et des offres de formations transitoires doivent être renseignés de la façon la plus com-

plète possible sur la formation AFP (groupes cibles, profils, perspectives), car ils jouent un rôle clé dans l'information des jeunes et des parents. **(cantons, OFFT)**

7. Afin de préparer de façon optimale les personnes en formation à la vie professionnelle, il convient de proposer davantage d'offres de formations transitoires ayant une part pratique élevée et orientées vers la formation professionnelle initiale. **(cantons, Ortra, prestataires d'offres de formations transitoires)**
8. La coordination des différentes offres de formations transitoires au sein de chaque canton devrait être optimisée, en particulier pour éviter le « tourisme de l'offre de formations transitoires » et les périodes trop longues passées par les jeunes dans ces offres. **(cantons, prestataires d'offres de formations transitoires)**
9. Il convient de poursuivre le développement, voire d'étendre, les mesures visant à identifier de manière précoce et à traiter à temps les problèmes des jeunes à l'école obligatoire, par exemple dans le cadre du case management « Formation professionnelle ». **(cantons)**
10. Les notes scolaires doivent avoir le moins d'impact possible (ou ne doivent avoir aucun impact) sur la possibilité d'effectuer un stage de préapprentissage ou un préapprentissage. Il convient de motiver davantage les entreprises à donner, lors de l'attribution des places d'apprentissage AFP, une chance à tous les jeunes de faire leurs preuves dans la pratique. **(entreprises, Ortra)**
11. Des moyens auxiliaires ou des instructions permettant la meilleure répartition possible des apprentis dans les professions AFP et CFC doivent être mis à disposition. **(Ortra, cantons)**

Formation en entreprise, en école professionnelle et dans les cours interentreprises

12. Afin que les personnes en formation AFP bénéficient d'un encouragement individuel optimal, les classes AFP ne doivent pas être trop grandes (env. 10 personnes par classe). **(cantons, écoles professionnelles, cours interentreprises)**
13. Il convient de décharger les enseignants de manière adéquate dans la perspective de leurs prestations en matière d'encadrement individuel. Dans le même temps, le mandat de ces enseignants dans le domaine de l'encadrement individuel (p. ex. entretiens réguliers avec les personnes en formation, contacts avec les entreprises) doit être clairement formulé. **(cantons, écoles professionnelles, cours interentreprises)**
14. La coordination et la coopération entre les lieux de formation doivent être maintenues et développées. Il faut pour cela définir des personnes de contact concrètes pour toutes

les parties concernées et fixer la forme et la régularité des échanges. **(entreprises, écoles professionnelles, cours interentreprises)**

15. Toutes les personnes en formation qui en ont besoin doivent pouvoir profiter de l'encadrement individuel (spécialisé). Le seuil pour l'utilisation de ce type d'encadrement doit donc être le plus bas possible. Il convient de privilégier les solutions intégrées dans l'enseignement en classe aux modèles où l'encadrement individuel requiert une autorisation au cas par cas. Il convient également de privilégier les modèles où la responsabilité de l'encadrement individuel incombe aux enseignants ou aux formateurs dans les entreprises formatrices par rapport aux modèles impliquant des responsables externes. **(cantons)**
16. La perméabilité vers la formation CFC doit être bien préparée déjà pendant la formation AFP, par exemple par l'offre de cours d'appui et d'encouragement appropriés (recommandation 19). **(écoles professionnelles)**

Passage II : formation AFP / marché du travail et formation continue

17. En tant qu'employeurs potentiels, les entreprises doivent être mieux informées de la formation AFP (recommandations 1 et 2). C'est surtout en Suisse romande et au Tessin que des mesures en ce sens sont nécessaires. Les petites entreprises (employant moins de dix collaborateurs) doivent également être informées de manière ciblée. **(OFFT, cantons, Ortra)**
18. La demande sur le marché du travail doit être encouragée par des mesures ciblées, en particulier dans les branches où la demande est faible. Cela permettra d'améliorer l'image des professionnels AFP et de préciser leur profil pour les professions / branches concernées. Des exemples concrets de possibilités d'engagement, de fonctions et de champs d'activités des professionnels AFP pourraient ainsi être mis en évidence. **(OFFT, cantons, Ortra)**
19. La perméabilité vers la formation CFC devrait être augmentée. Diverses mesures sont envisageables :
 - › motivation des entreprises à proposer une place de formation CFC à toutes les personnes en formation AFP qui ont développé le potentiel nécessaire pendant leur formation initiale **(OFFT, cantons, Ortra)**
 - › soutien et motivation directs des personnes en formation AFP déjà pendant leur formation, par exemple dans le cadre d'un encadrement individuel spécialisé ou de cours d'appui et d'encouragement, mais aussi après la formation dans le cadre de la forma-

tion continue à des fins professionnelles (**cantons, écoles professionnelles, encadrement individuel spécialisé**)

› harmonisation optimale des contenus des formations AFP et CFC (recommandation 3) (**Ortra**)

› formulation d'objectifs quantitatifs en ce qui concerne la perméabilité (taux de perméabilité souhaité) et vérification continue de l'efficacité des mesures prises en matière d'encouragement de la perméabilité. (**OFFT, cantons**)

20. L'intégration des titulaires d'une AFP dans le marché du travail doit faire l'objet d'une surveillance permanente. Pour cela, il faut assurer que les statistiques pertinentes (ES-PA, statistique du chômage) admettent une répartition par professions AFP et que les données correspondantes soient recensées correctement (surtout dans le cadre des relevés de données ORP). (**OFFT, OFS, SECO**)

BIBLIOGRAPHIE

Kammermann M., J. Amos, C. Hofmann, A. Hättich 2009a : Integriert in den Arbeitsmarkt? Personen mit Berufsattest im Detailhandel und im Gastgewerbe ein Jahr nach Ausbildungsabschluss. Ergebnisse der Laufbahnstudie EBA (2005-2009), Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich.

Kammermann M. und A. Hättich 2010 : Mit Berufsattest in den Arbeitsmarkt. In : Berufsbildung in Wissenschaft und Praxis, BWP 5/2010.

MBA 2009 : Abschlüsse 2008 und Anschlusslösungen. 2-jährige berufliche Grundbildungen im Kanton Zürich. Bildungsdirektion Zürich, Mittelschul- und Berufsbildungsamt (MBA), 2009.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CSEFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
ESPA	Enquête suisse sur la population active
Formation AFP	Formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle
Formation CFC	Formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans sanctionnée par un certificat fédéral de capacité
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Ortra	Organisation du monde du travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SQUF	Réseau patronal pour la formation professionnelle